

AVIS PUBLIC



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-351

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Saint-Léonard et des arrondissements d'Anjou, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rosemont-La Petite-Patrie et Villemarie-Saint-Michel-Parc-Extension demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Saint-Léonard que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un projet de règlement numéro 1886-351 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative à la densité résidentielle* ».

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, **le lundi 15 janvier 2018, à 17 h, à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Ce projet de règlement, le résumé et le plan de zonage sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 2 janvier 2018.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard